



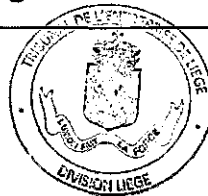
Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



24138698



Greffe

11 SEP. 2024

N° d'entreprise : 0827 773 452

Nom

(en entier) : IVOZ RAMET DISTRIBUTION S.A.

(en abrégé) :

Forme légale : S.A.

Adresse complète du siège : Place François Gérard 4

Objet de l'acte : Nomination noouvel administrateur

Assemblée Générale extraordinaire du 01/07/2024

Le lundi 01 juillet 2024 à 18 heures, l'actionnaire unique de la Société Anonyme « IVOZ RAMET DISTRIBUTION S.A. » a procédé à une assemblée générale extraordinaire au siège social de la société.

Sont présents : Monsieur Benjamin COLLIN – Administrateur – Actionnaire unique.
Monsieur Nicolas COLLIN.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benjamin Collin, qui fait office de secrétaire.

Toutes les actions sont représentées, l'assemblée générale est valablement constituée pour procéder à la lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Nomination d'administrateur.
2. Acceptation du poste par le nouvel administrateur.

Dispositions :

1. L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer, à partir du 1er juillet 2024, Monsieur Nicolas COLLIN (N.N. 87.01.12-267.43), comme administrateur exerçant son mandat à titre rémunéré.

2. Monsieur Nicolas COLLIN accepte son mandat d'administrateur rémunéré.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale extraordinaire est clôturée après lecture et approbation.

L'assemblée générale donne mandat à la SRL FIDUCIAIRE MOUSCRONNOISE, dont le représentant permanent est son administrateur Monsieur Alain BATTEUR, dont les bureaux sont situés à Rue du Docteur Roux 25-27 à B-7700 MOUSCRON, pouvant agir seul et avec pouvoir de substitution, pour accomplir en mon nom et pour le compte de la Société, toutes les formalités de publication légales relatives aux résolutions adoptées lors de la présente assemblée générale et, à cette fin, pour signer tous documents, en ce compris les formulaires I et II, accomplir toutes les démarches utiles auprès du Greffe du Tribunal e l'Entreprise, des Guichets d'Entreprises et de la Banque Carrefour des Entreprises, ainsi que de la Banque Nationale de Belgique, et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Les membres du collège,

Monsieur Benjamin COLLIN

Monsieur Nicolas COLLIN

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/09/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).